

## Fiche de candidature

### Conditions de recevabilité

- être instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie titulaire ;
- être en position d'activité et en fonction au jour de la demande d'inscription ;\*
- justifier de dix années de services effectifs, non comprise la durée du stage probatoire, au 31 décembre 2022 \*\*

\* joindre l'attestation d'activité et de fonction annexée à la présente fiche de candidature

\*\* joindre un état de services effectifs établi par l'employeur sous l'autorité duquel les services ont été réalisés ou tout autre document officiel équivalent.

### Date de dépôt de la fiche de candidature et pièces justificatives

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration.
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature et dans l'annexe 1, aucune autre pièce ne sera prise en compte.
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte.
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.
- La candidature de l'agent doit être transmise à l'employeur sous couvert de la voie hiérarchique au plus tard le **4 août 2023** délai de rigueur sous peine d'irrecevabilité
- La candidature de l'agent doit être réceptionnée par la DRHFPNC au plus tard le **8 septembre 2023**.

### Candidature de l'agent (à remplir par l'agent)

Prénom/Nom :	
Date de naissance :	
Employeur :	

### Pièces à fournir justifiant les conditions de recevabilité

- Attestation d'activité et de fonction
- Etat de services effectifs établi par l'employeur sous l'autorité duquel les services ont été réalisés

PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC

Candidature recevable :  Oui  Non

Observations :

## Fiche de candidature

### Critères de classement

<p>■ <b>Ancienneté générale de service en qualité d'enseignant fonctionnaire titulaire au 01/03/2023 *</b></p> <p><i>* joindre l'arrêté de titularisation</i></p>	
Date de titularisation :	
Nombre d'années :	
<p>PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC</p> <p>Pièce(s) justificative(s) présente(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>1 pt/année - Max. 40 pts (seules comptent les années complètes)</p> <p>_____ pts.</p>
<p>■ <b>Note pédagogique d'inspection*</b></p> <p><i>* joindre le dernier rapport d'inspection. Seules peuvent être prises en compte les notes attribuées entre 2020 et 2022</i></p>	
Note / 20 :	
Date du dernier rapport d'inspection :	
<p>PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC</p> <p>Pièce(s) justificative(s) présente(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Note (x 2) (max. 40 pts)</p> <p>_____ pts.</p>

## Fiche de candidature

### ■ Diplôme universitaire\*

\* joindre une copie du diplôme, une attestation ou relevé de note

- Diplôme de niveau III (diplôme obtenu normalement après accomplissement de 2 ans d'études universitaires après le Bac) : 3 pts.

Intitulé diplôme :

- Diplôme de niveau II et plus (Licence et plus) : 5 pts.

Intitulé diplôme :

PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC

Pièce(s) justificative(s) présente(s) :

- Oui  
 Non

- 3 pts  
 5 pts

(Max 8 pts)

\_\_\_\_\_ pts.

### ■ Diplôme professionnels et mixtes\*

\* joindre une copie du diplôme, une attestation ou relevé de note

- CAAPSAIS/CAPA-SH/CAPEJS : 5 pts  
 CAFIPEMF : 5 pts  
 Diplôme d'Etat de psychologue scolaire : 5 pts  
 Diplôme de directeur d'établissement spécialisé : 10 pts  
 Autres diplômes (5 points quelque soit le nombre): 5 pts

PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC

Pièce(s) justificative(s) présente(s) :

- Oui  
 Non

- 5 pts  
 5 pts  
 5 pts  
 10 pts  
 5 pts

(Max 32 pts)

\_\_\_\_\_ pts.

## Fiche de candidature

PARTIE RÉSERVÉE À LA DRHFPNC <b>TOTAL (max 120 pts.)</b>	_____ pts.
---	------------

<p>■ LE CANDIDAT</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature :</p>	<p>■ ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR</p> <p>Demande déposée le : _____</p> <p>Signature et cachet :</p>
---	--

## Avis de l'employeur (à remplir par l'employeur avant transmission à la DRHFPNC)

La présente candidature à la liste d'aptitude normale pour l'accès au corps des professeurs des écoles, dûment complétée, doit parvenir à la DRHFPNC au plus tard le **8 septembre 2023** sous peine d'irrecevabilité.

- Avis favorable  
 Avis défavorable

Observations éventuelles :

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'employeur :

Référence réglementaire : Délibération n° 105 du 9 août 2000 portant création du statut particulier du corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services de la DRHFPNC pour assurer la gestion de votre carrière. Les destinataires des données sont votre employeur d'origine et les services de la DRHFPNC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la DRHFPNC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.